Fournir et poser un revêtement de sol à base de thermoplastique et de caoutchouc avec une technologie de surface spéciale pour un nettoyage et un entretien réduits et une résistance maximale aux produits désinfectants conformément aux exigences de la norme EN 1817.

Le revêtement doit porter les labels de qualité suivants pour prouver qu‘il satisfait aux caractéristiques requises en matière d‘environnement et de durabilité :

* Ange bleu (DE-UZ 120).
* Cradle to Cradle au moins niveau de certification argent / or
* Le produit doit contenir du caoutchouc naturel. Celui-ci doit être certifié PEFC.
* Classification selon Minergie-Eco : ecoBasis

D‘autres labels de qualité sont acceptés s‘ils proposent des exigences équivalentes au revêtement. Si, pour des raisons qui ne lui sont pas imputables, le soumissionnaire n‘est pas en mesure d‘obtenir les labels de qualité dans le délai imparti pour la soumission des offres, d‘autres preuves appropriées permettant de démontrer que les exigences du label de qualité sont remplies seront acceptées.

Autres exigences en matière d'environnement et de durabilité :

* Déclaration environnementale de produit (EPD) spécifique au produit selon ISO 14025.
* Impact environnemental selon EN 15804 (vérifiable via EPD ou équivalent), indicateur GWP < 4,50 kg CO2-eq./m².

Les exigences techniques suivantes (moyennes des valeurs d‘essai de la production en cours) doivent être respectées et justifiées sur demande :

* Comportement au feu selon EN 13501-1 : Bfl-s1, collé sur un support minéral.
* Inoffensif du point de vue de la toxicité des gaz d’incendie selon la norme DIN 53436.
* Exempt de polymères contenant du chlore et de parfums potentiellement allergènes.
* Comportement électrostatique lors de la marche selon EN 1815 : antistatique, charge < 2 kV.
* Résistance à l’usure selon ISO 4649, perte de volume moyenne pour une charge de 5 N : 100 mm³.
* Classification de résistance au glissement selon EN 16165 : R10, A, sans vitrification de surface supplémentaire
* Classification selon le règlement 9729 du bpa : GS2
* Convient pour le chauffage au sol selon EN 1264-2 jusqu‘à 35° C max.
* Épaisseur de 2,0 mm
* Amélioration phonique aux bruits d‘impact selon ISO 10140-3 : 5 dB
* Largement résistant aux huiles et aux graisses.

Afin de garantir la rentabilité du revêtement de sol à installer pendant toute sa durée d'utilisation, un système de nettoyage et d'entretien sans revêtement est prescrit pour des raisons de coûts et d'environnement. Le revêtement de sol proposé doit donc disposer d'une surface suffisamment étanche, fermée et facile à nettoyer pour pouvoir être entretenu à vie sans autre entretien. Le soumissionnaire doit démontrer que le fabricant du revêtement garantit cette propriété pendant toute la durée d'utilisation. Sur demande, le fabricant doit indiquer des références de même nature de ce produit. La durée d'utilisation technique selon l'EPD (ISO 14025) est de 30 ans.

Un certificat délivré par un institut de contrôle reconnu doit prouver que :

* le revêtement de sol dispose d'une excellente résistance, entre autres, aux désinfectants pour les mains, aux nettoyants acides et alcalins.
* Des coûts ultérieurs réduits grâce à un nettoyage minime.
* Une rénovation simple de la surface en cas de traces d'utilisation peut être effectuée par polissage.

Design de la conception: surface plane, mate et non structurée grâce à une technologie de surface spéciale. Design puriste composé d'éclats de granit dispersés sans direction. Couleur au choix dans la gamme standard. Le revêtement de sol doit être posé sans traitement des joints.

Lés : ~ 1,22 m x 15 m

**Fabricant / Type :**

'.........'

(à inscrire par le soumissionnaire)

Coller sur toute la surface avec une colle à dispersion sans solvant et conforme à la norme GEV-EMICODE EC 1 PLUS ou à une norme équivalente à faible émission, selon les recommandations du fabricant.

**Fabricant / Type :**

'.........'

(à inscrire par le soumissionnaire)